

gouvernement ; que spécialement, M. Tarte essayait de soulever la guerre de race et de religion dans Québec pour un but politique. Lui-même, M. Hetherington, n'a jamais dit qu'un descendant français ne devait pas être premier ministre du Canada."

C'est là ce qu'a déclaré M. Hetherington dans une assemblée publique, et la plus grande partie des personnes présentes avaient assisté à d'autres réunions publiques et comprenait ce que l'orateur disait en parlant ainsi.

Voici maintenant un affidavit signé par huit électeurs et qui se lit comme suit :

" Nous, soussignés, électeurs de la paroisse de Brunswick, comté de Queen, province du Nouveau-Brunswick, après avoir prêté serment, déclarons ce qui suit :

" 1. Nous assistions à l'assemblée convoquée dans le but d'organiser l'élection, et nous avons entendu des discours prononcés par Horton B. Hetherington, et L. P. D. Tilley, le soir du 11 novembre 1899.

" 2. Au meilleur de notre connaissance et de notre conscience, Horton B. Hetherington n'a jamais attaqué l'Eglise ou la religion catholique romaine.

" 3. Horton B. Hetherington n'a attaqué la race canadienne-française en aucune manière.

" 4. Horton B. Hetherington n'a pas dit que le parti libéral-conservateur se proposait de faire les élections prochaines sur des questions de religion catholique ou protestante.

" 5. Nous faisons partie du club qui porte le nom de G. E. Foster, et il n'y a aucune question religieuse qui se discute dans ce club. Il n'y a aucune agitation anti-catholique.

HANFORD A. RYDER,
W. A. FOWLIE,
AARON B. CLARK,
ISAAC B. CROMWELL,
DAVID K. BEACH,
ARTHUR C. BEACH,
S. S. CHAPMAN,
HORATIO A. FOWLER.

" Déclaré devant moi, ce 6 janvier 1900.

(Signé) JOSEPH S. BEACH, J. P."

L'hon. M. Foster et les Canadiens-français.

Débats, 6 février 1900.

" M. l'orateur, dans ce vaste pays habité par des races d'origine et de moeurs différentes, dont la langue et les sentiments religieux ne sont pas les mêmes, mais qui doivent cependant vivre dans la paix et l'harmonie, il y a un grand principe que nous devons nous efforcer de pratiquer, c'est celui qui consiste à nous aimer les uns les autres et toujours chercher à découvrir chez nos voisins leurs qualités plutôt que leurs défauts. Les Anglais, les Irlandais et les Ecossais, comme les Français, ont respectivement leurs défauts et leurs qualités, et la vie deviendrait impossible s'il nous fallait ne tenir compte que des défauts des autres et ne pas avoir égard à leurs qualités.

" Il est absolument impossible, dans la vie politique, de prévenir entièrement les froissements de races et de croyances en ce pays. Mais, s'il faut que les ministres de la Couronne accentue encore ces causes de discorde et profitent de chaque occasion favorable et des positions élevées qu'ils occupent, pour soulever ces préjugés, que va-t-il advenir de l'unité et de l'harmonie qui doivent régner entre les deux races prédominantes qui habitent ce pays ? Sans vouloir me porter garant du peuple canadien-français, je suis persuadé que si on lui offrait, aujourd'hui, de passer sous le régime colonial français ou de rester tel qu'il est, il n'y a pas un seul Canadien-français intelligent dans tout le pays qui ne choisirait le dernier parti.

" Voilà un fait qui ne peut être contredit. Voilà une vérité qui, à elle seule, devrait suffire pour maintenir l'union parmi tous les citoyens de ce pays. Avant de venir dans ce parlement, je n'avais eu que peu de relations avec les Canadiens-français, mais, depuis ce temps j'ai eu occasion de les connaître, et aujourd'hui, je sais mieux les apprécier. Si nous savons mettre en pratique le principe que je viens d'énoncer, nous formerons un peuple qui, tout en ayant un langage et des origines différentes, ne sera pas moins composé de citoyens unis dans une même pensée et travaillant tous ensemble au progrès de ce pays.